

A

le JJ/MM/2015

Collège

La section SNES-FSU de
l'établissement

à

M. / Mme , Principal.

Objet : HMIS

Conformément au décret Fonction Publique n° 82-447 du 28/05/82 dont l'application est précisée par la circulaire F.P. n° 1487 du 18/11/82 et par l'arrêté du 29 aout 2014, la section syndicale SNES-FSU de l'établissement vous informe qu'elle tiendra une réunion dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale le 2015 à .

Afin de répondre aux questions des collègues, des représentants du Snes académique seront présents. Leurs noms vous seront communiqués rapidement.

Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir nous préciser quelle sera notre salle de réunion.

Soyez assuré (e), M. / Mme le Principal, de notre profond attachement au service public d'Education Nationale.

Pour la section SNES-FSU